

Pour être sûr de recevoir nos courriels, veuillez ajouter l'adresse industry@casource.cica.ca dans votre carnet d'adresses.
Si vous désirez des instructions sur la façon de procéder, veuillez [cliquer ici](#).

Contact entreprise



Focus sur *la taxe de vente harmonisée (TVH)*

Avril 2010

Abonnement/Désabonnement • English

Pour accéder au site Web d'un commanditaire, cliquez sur le logo de ce dernier.



Dans le présent numéro

- [Quelles seront les incidences de la TVH sur votre secteur d'activité?](#)
- [Soyez prêts pour la TVH](#)
 - [en Ontario](#)
 - [en Colombie-Britannique](#)
- [Les règles de la TVH sur le lieu de fourniture changent la donne en ce qui concerne la taxe de vente](#)
- [Ressources didactiques](#)
 - [Webinaire gratuit – Soyez prêts pour la TVH](#)
 - [Ouvrage Complete Guide to the Harmonized Sales Tax d'Ernst & Young](#)
 - [Trois cours de l'ICAO sur la TVH](#)
 - [Cours Planning for Harmonization in B.C.](#)
 - [Séminaires d'information sur la TVH en Colombie-Britannique et en Ontario](#)

Si les liens fonctionnent mal, veuillez [cliquer ici](#)
pour accéder à la version en ligne de *Contact entreprise*.

Pour consulter la politique de l'ICCA en matière de protection des renseignements personnels, allez à www.icca.ca.

Les entreprises qui font des affaires en Colombie-Britannique ou en Ontario se préparent en vue de l'harmonisation de la taxe provinciale de vente et de la TPS fédérale mise en œuvre le 1er juillet 2010. La TVH s'appliquera généralement aussi aux règlements anticipés à compter du 1er mai 2010 pour les produits ou services qui seront fournis le 1er juillet 2010 ou après cette date. Les entreprises ne peuvent actuellement déduire la TPS du coût des matières premières et des autres produits qu'elles achètent. Lorsque les taxes seront harmonisées, elles pourront demander des crédits de taxe pour ces achats, le but de l'harmonisation étant de rendre le coût des marchandises plus concurrentiel et le marché plus attirant pour les nouvelles entreprises.

Quelles seront les incidences de la TVH sur votre secteur d'activité?

Les entreprises doivent se préparer en vue de la TVH en modifiant leurs systèmes comptables et leurs processus et en révisant leurs budgets financiers, leurs budgets de dépenses en immobilisations et l'affectation de leurs ressources humaines. David Schlesinger, leader national du groupe Taxes indirectes de KPMG, invite les entreprises à évaluer si leurs systèmes sont prêts à absorber l'effet des modifications du taux de taxe sur les tables de taxes de vente et l'incidence de la TVH sur les contrats taxes comprises déjà en vigueur. Il est d'avis que la TVH sera avantageuse pour la plupart des entreprises, mais que cela variera selon les secteurs.

Pour en savoir plus sur les incidences du changement de taxe de vente sur votre entreprise, visitez le site Web de KPMG, à l'adresse www.kpmg.ca/en/ms/pstgst/ (en anglais seulement).

Pour prendre connaissance du webinaire *Ontario and B.C. Lay Out Road Map to Harmonized Sales Tax - Plan Your Route to July 1* (en anglais seulement), [cliquez ici](#).

Soyez prêts pour la TVH

L'Agence du revenu du Canada a publié des règles transitoires pour aider les entreprises de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à déterminer quelle taxe s'appliquera aux opérations qui chevauchent la date de mise en œuvre du 1^{er} juillet 2010, la taxe de vente provinciale actuellement en vigueur ou la tranche de la TVH revenant à la province.

www.cra-arc.gc.ca/gncy/hrmnztn/on/menu-fra.html

En Ontario

Les règles transitoires générales mises en œuvre par le gouvernement de l'Ontario portent sur l'aide aux petites entreprises, les remboursements pour achats et locations d'habitations neuves et les remboursements au point de vente.

Pour prendre connaissance des règles transitoires générales :

www.rev.gov.on.ca/fr/notices/hst/03.html

Prêts pour la TVH? Dates importantes à retenir pour les entreprises inscrites pour la TVD en Ontario :

www.rev.gov.on.ca/fr/taxchange/transition.html

En Colombie-Britannique

Des règles transitoires générales ont été mises en œuvre par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour aider les entreprises et les consommateurs à prendre le virage de la TVH en douceur. Elles contiennent des précisions techniques sur le paiement de la TVH dans la période avoisinant le 1^{er} juillet 2010.

Pour de plus amples renseignements, voir les règles transitoires générales concernant la TVH (en anglais seulement).

Par ailleurs, le Bulletin fiscal de BDO intitulé «La transition à la TVH en Colombie-Britannique» illustre l'incidence possible des règles sur les entreprises et donne des renseignements sur ce que ces dernières doivent faire pour se préparer à la mise en œuvre de la TVH et à la suppression de la taxe de vente provinciale (TVP) de la Colombie-Britannique.

www.bdo.ca/.../LaTransitionLaTVHenColombie-Britannique-MH.PDF

Les règles de la TVH sur le lieu de fourniture changent la donne en ce qui concerne la taxe de vente

Le ministère des Finances a annoncé le 25 février 2010 des changements apportés aux règles

actuelles de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur le lieu de fourniture, en application depuis que Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont harmonisé leurs taxes de vente provinciales avec la TPS fédérale en 1997. Ces changements, ainsi que l'harmonisation de la TVP et de la TPS en Ontario et en Colombie-Britannique modifient radicalement la donne en ce qui a trait à la taxe de vente, et ce, non seulement pour les entreprises établies dans les provinces adoptant la TVH, mais aussi pour toutes les entreprises canadiennes qui fournissent des biens ou des services à des particuliers ou à des entreprises établies dans les provinces adoptant la TVH. Un récent bulletin de Fasken Martineau sur la fiscalité (en anglais seulement) traite plus amplement de ce sujet.

[Cliquez ici](#)

Ressources didactiques

Webinaire gratuit – Soyez prêts pour la TVH

Obtenez une heure de PCC admissible si vous réussissez le mini-test

S'adressant aux comptables agréés qui travaillent en entreprise ou qui offrent des services-conseils en fiscalité aux entreprises, ce webinaire, commandité par Robert Half International et récemment archivé, vous fournira toute l'information dont vous avez besoin pour une transition réussie à la TVH. Dans l'ouvrage *Complete Guide to the Harmonized Sales Tax* publié par Ernst & Young, les auteurs Bruce Goudy, CMA, et Mike Robillard, CA, passent en revue les principaux éléments à prendre en compte pour la transition, notamment :

- les incidences de la TVH sur les systèmes d'information, les approvisionnements, les contrats, les ventes, les prix, les budgets et les flux de trésorerie;
- les règles transitoires;
- les considérations liées au lieu de fourniture;
- l'incidence de la TVH sur différents secteurs.

www.snwebcastcenter.com/event/?event_id=801

Complete Guide to the Harmonized Sales Tax d'Ernst & Young

(en anglais seulement)

Ce guide porte essentiellement sur les règles concernant la TVH en Ontario, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse. On y présente les cas où les règles suivent celles de la TPS et les cas où elles diffèrent (notamment les différences entre les provinces où s'applique la TVH). Il contient des indications claires, concises et rigoureuses sur la législation sur la TVH et les pratiques administratives. [Cliquez ici](#) pour acheter le guide *Ernst & Young's Guide to the Harmonized Sales Tax* et obtenez un rabais de 10 \$ jusqu'à la mi-mai 2010 en indiquant le code de promotion suivant : WEB232311.

[linkto wherever](#)

Trois cours de l'ICAO sur la TVH

L'Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO) propose trois cours sur la TVH dans différentes villes de la province :

Introduction to the Ontario HST. Ce cours porte sur les modifications des systèmes de facturation et de traitement des crédateurs, des conditions contractuelles, des budgets, des flux de trésorerie, etc., rendues nécessaires par la mise en œuvre de la TVH.

Ontario HST: Technical Update. Ce cours porte sur les nouvelles obligations de déclaration par voie électronique pour les inscrits à la TPS/TVH, la récupération temporaire des crédits de taxe sur les intrants, les remboursements au point de vente, les règles transitoires et le crédit de taxe transitoire pour les petites entreprises.

Ontario HST: Technical Update for Residential Housing. Ce cours porte sur des sujets qui

intéresseront plus particulièrement les entreprises du secteur de la construction résidentielle comme les taxes transitoires et les remboursements pour habitations neuves.

Pour de plus amples informations sur ces cours, notamment les dates et les lieux où ils seront donnés :

www.icao.on.ca/ca/pd/coursedescriptions/print_1016page10808.aspx

Cours ***Planning for Harmonization in B.C.***

L'Institute of Chartered Accountants of British-Columbia propose un cours sur la TVH portant sur les règles concernant le lieu de fourniture qui établissent les cas dans lesquels il faut appliquer un taux de 5 %, 12 % ou 13 %, les restrictions provisoires limitant les CTI prévues pour les grandes entreprises et les dispositions transitoires particulières pour les fournitures de biens immobiliers et corporels et pour les services, y compris les biens et services incorporels.

Pour de plus amples informations sur ces cours, notamment les dates et les lieux où ils seront donnés :

www.icabc-pd.com/pd-seminars-search.php?keywords=hst&Submit=Submit

Séminaires d'information sur la TVH en Colombie-Britannique et en Ontario

L'Agence du revenu du Canada offre des séminaires d'information à l'intention des entreprises pour faciliter leur transition en ce qui a trait à l'administration, par le gouvernement fédéral, de la taxe de vente harmonisée à compter du 1^{er} juillet 2010.

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire aux séminaires gratuits sur la TVH.

Consultez les archives de ***Contact entreprise***

Visitez le site Web des archives de *Contact entreprise* pour accéder aux versions PDF des numéros antérieurs.

www.cica.ca/ce

[Retour au début](#)

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus. Nous vous invitons à les adresser à industry@cica.ca

Contact entreprise : Focus est un bulletin électronique consacré à des sujets d'intérêt particuliers. Il est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'intention des CA en entreprise. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas nécessairement cautionnés par l'ICCA.

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin ou si vous l'avez reçu par erreur, [cliquez ici](#).



L'Institut Canadien des Comptables Agréés

277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2 Canada
Tél. : 416-977-3222
Télé. : 416-204-3414

Rédaction

Cairine Wilson
Vice-présidente
Services aux membres

Nicholas Cheung, CA
Directeur de projets, Nouveaux services de certification

Édition

Diane Marshall

Conception et production

Mark Hinkley

Traduction

Services linguistiques de l'ICCA

© 2009 ICCA